Image not found or type unknown

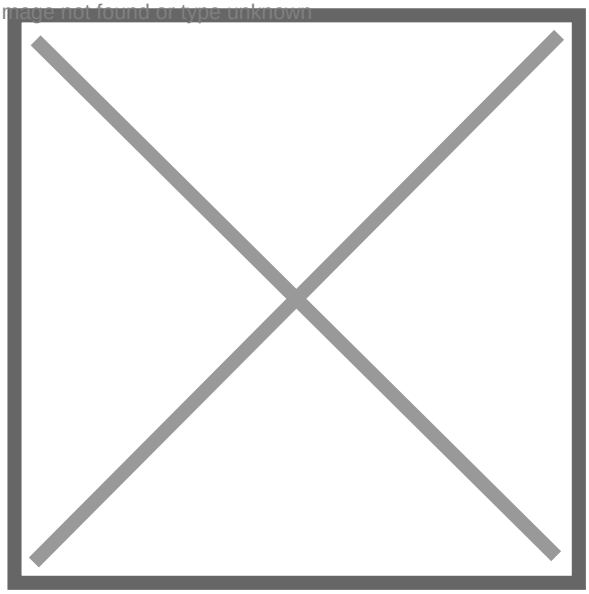

J'ai annulé un contrat au cef

Par **jojo**, le **31/10/2012** à **14:33**

Bonjour,
comme je viens de vous le dire, j'ai annulé un contrat pour ma fille mineure pour des études d'esthéticienne au cef - je viens de faire opposition pour tous prélèvements de la part du cef ceux-ci pouvant en fin de compte vous prélever la somme qui leur fait plaisir - ils me réclament la somme de 602,29 vu que j'ai annulé le contrat après un délais de 7JOURS
ils ont enregistrés l'inscription de ma fille le 28juillet et j'ai annulé le 13 septembre - la raison est que ma fille a trouvé un apprentissage d'esthéticienne et une place au cfa pour une durée de deux ans - on ne peut être apprentie par le biais du cef, on ne peut faire que des stages - je leur ai envoyé un courrier leur expliquant que c'était une opportunité pour ma fille de pouvoir faire un apprentissage dans son village et que vu on ne pouvait devenir apprentie en ayant un contrat au cef je me vois dans l'obligation de l'annuler -
bien entendu cela ne leur a pas plu que je change de centre de formation
l'assistant d'étude m'a fait la morale - lui qui était si charmant tant que je n'avais pas signé, il m'appelait tous les deux jours surtout quand il a su que je partais en vacances, il a voulu absolument que je signe avant soi disant que je n'allais pas avoir de place en rentrant - total en rentrant on a trouvé la place d'apprentie - si j'avais su j'aurais attendu - maintenant que dois je faire?
aucun courrier recommandé de leur part
j'ai juste reçu une lettre simple signée votre assistant d'études, sans nom, sans signature manuelle

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés